AVIS DE SUCCESSIONS.

Succession de Mary Jane Alexander.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 62,468—Division A—Attendu que John G. Alexander a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mary Jane Alexander, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
15 juin—15 19 24

Succession de Charles Kissgen.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 62,535—Division D—Attendu que Mme Elizabeth Sommer, veuve de Peter Kissgen, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Kissgen, décédé intestat, avis [est] par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert J. Maloney Esq, avocat.
20 juin—20 24 29

Succession de Bernardo Caravella.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,479—Division E—Attendu que Mme Sarah Arcaria, veuve de Bernardo Caravella, a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Bernardo Caravella, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
16 juin—16 20 25

Succession de Elias Wolf.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,037—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Isaac B. Wolf, Mathias W. Salomon et Samuel Loewenberg, exécuteurs testamentaires conjoints de cette succession ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
21 juin—21 25 30

Succession de Michael Seibert et sa femme Margaret Dorothea Ritter.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR la paroisse d'Orléans—No 62,536—Division B—Attendu que George Steinert a présenté une pétition à la cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Michael Seibert et sa femme Margaret Dorothea Ritter, décédés intestats; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
G. G. Kronenberger, avocat.
20 juin—20 24 29

Succession de Mme Mary Jones.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 62,511—Division A—Attendu que Nicholas E. Jones a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Mme Mary Jones, décédée intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert J. Maloney, avocat.
20 juin—20 24 29

Succession de George Kraus.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 62,510—Division E—Attendu que Mme Marguerite Kraus, femme de Nicholas Rohr et Nicholas Rohr a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration conjointe dans la succession de feu George Kraus, décédé intestat; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
Robert J. Maloney, Esq, avocat.
20 juin—20 24 29

Succession de Joseph Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 50,632—Division A—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par A. J. Williams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
THOS CONNELL, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Mary Frances Williams.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 61,169—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Frank Williams, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
16 juin—16 20 25

Succession de Mme Maggie Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans—No 62,236—Division E—Attendu que Octave J. Rolling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Mme Maggie Rolling, décédée intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour
THOMAS CONNELL, Greffier.
20 juin—20 24 29

Succession de Jean Monlezun.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans No 58,908—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve Jean Monlezun, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
19 juin—19 23 28

Succession de Mme Léon Scoriels.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 61,298—Division —Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Léon Scoriels, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour,
THOMAS CONNELL, Greffier.
F. Rivers Richardson, avocat.
19 juin—19 23 28

[Ha]rry Broset als vs American White Lead & Color Works.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 60,469—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte présenté par les [recev]eurs dans cette affaire, de ses recettes et [dépen]ses pour le trimestre finissant le 31 mai [1900] ne serait pas approuvé et homologué [et les] fonds distribués conformément audit compte.
Par ordre de la Cour.
THOS. CONNELL, Greffier.
[Sp]elspiel & Hart, avocats.
[20] juin—20 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Macon&Kernaghan

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Cottages Rémunérateurs Doubles

Bien Situés,

Dans les Premier et Quatrième Districts.

Jacob Reinhard et als vs les Mineurs William Valentine Kranz et Magdalena Sophie Kranz.

Nos 44,898 et 61,693, consolidés—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, Encancanteur.—Bureau No 138 rue Carondelet—JEUDI, le 26 juillet 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu et signé le 18 juin 1900, par l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la susdite cour, Division A, dans l'affaire ci-dessus intitulée, les propriétés ci-dessous décrites, à savoir—

1° Le cottage double en briques à un étage avec mansarde, Nos 1514 et 1518 rue Religieuse, dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Religieuse, Race, Orange et Tchoupitoulas, contenant 7 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre A, et mesurant 40 pieds 1 pouces de face à la rue Religieuse, la même largeur dans le fond sur 81 pieds 6 pouces de profondeur et à l'usage d'une allée commune dans le fond, comme étant pour ledit lot et le lot contigu, B adjacent là-dessus.

2° Le cottage double en briques, à un étage, avec mansarde, Nos 1520 et 1524 rue Religieuse, dans le même district et ilet, et contigu à la propriété ci-dessus décrite, contenant 7 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le lot de terre est désigné par la lettre B, et mesurant 40 pieds 4 pouce de face à la rue Religieuse, la même largeur dans le fond sur 81 pieds 6 pouces de profondeur avec l'usage de la susdite allée commune dont il est question ci dessus dans la propriété premièrement décrite.

3° Le cottage double en bois à un étage Nos 525 et 527 rue Deuxième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Première, Division et St. Thomas, contenant 7 chambres, 2 citernes et écurie dans le fond. Le lot de terre est désigné par le No 5, sur un plan par C. A. Hedin, le 2 janvier 1848, déposé comme plan No 4 en l'étude de J. R. Beard, ancien notaire en cette ville. Ledit lot formant l'encoignure des rues Deuxième et Division et mesurant 27 pieds 2 pouces et 2 2|3 lignes de face à la rue Deuxième sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Division et entre lignes parallèles, avec l'usage d'une allée de 10 pieds 10 pouces de largeur dans le fond dudit lot courant au travers de la rue St Thomas à la rue Division, commune à celui là et à d'autres lots.

4° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Deuxième, Division, St Thomas (autrefois Fulton) et Première, désigné par le lot No 4 et mesurant 27 pieds 3 pouces et 2|5 lignes de face à la rue Deuxième, sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Ledit lot a l'usage d'une allée de 10 pieds 10 pouces de largeur dans le fond courant des rues St Thomas et Division.

5° Le cottage double en bois à un étage Nos 2333 et 2335 rue St Thomas, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues St Thomas, Chippewa, Soraparu et Philip, retiré de la banquette et contenant galerie, 4 chambres, office, hangar et citerne de chaque côté. Le terrain est un morceau ou portion dans le susdit ilet désigné comme ilet 39 d'après un plan de l'ancienne ville de Lafayette, et No 6 sur un plan original du faubourg Lafayette et désigné sur le devis annexé à un acte d'achat par le d'funt A. I et mesurant 41 pieds de face à la rue St. Thomas sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles et est formé d'une partie du lot No 141 et une portion du lot No 140 dans le susdit ilet.

6° Le cottage double en bois, à un étage, Nos 2501 et 2503 rue Rousseau, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Rousseau, St Thomas, Deuxième et Troisième, contenant 4 chambres, hangar et citerne de chaque côté. Le terrain est composé de deux lots désignés par les Nos 18 et 19 sur un plan par F. J. Rethaas, député voyer général, le 13 août 1851, déposé en l'étude de H. B. Cenas, alors un notaire en cette ville. Ledit lot No 18 formant l'encoignure des rues Rousseau et Deuxième et mesurant 25 pieds de face à la rue Rousseau sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles et façade à la rue Deuxième et ledit lot No 19 mesurant 25 pieds 1 pouce 3 lignes de face à la rue Rousseau sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

7° Le joli cottage double en bois à un étage, avec deux étages dans le fond, Nos 1139 et 1141 rue Neuvième, dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Neuvième, Camp, Magasins et Huitième, retiré de la banquette et contenant galerie, sept chambres, escalier, vestibule, office, chambre à bain, citerne, hangar, etc. de chaque côté. Le lot de terre formant l'encoignure des rues Neuvième et Camp et mesurant 30 pieds 5 pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur et façade de 126 pieds à la rue Camp et entre lignes parallèles.

8° Le joli cottage double en bois, à un étage, avec deux étages à l'arrière. Nos 1135 et 1137 rue Neuvième, contigu dans le même district et ilet que la ci-dessus septièmement décrite propriété, retiré de la banquette, et contenant galerie, 7 chambres, escalier, vestibule, office, chambre à bain, citerne, hangar, etc., de chaque côté. Le lot de terre mesurant 33 pieds 4 pouces de face à la rue Neuvième sur une profondeur de 126 pieds entre lignes parallèles.

9° Le cottage double en bois, à un étage. Nos 2136 et 2138 rue Troisième dans le Quatrième district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Troisième, Quatrième, Franklin et Saratoga, retiré de la banquette et contenant 4 chambres, citerne, hangar, etc., etc., de chaque côté. Le lot de terre est désigné comme lot No 1 et formant l'encoignure des rues Troisième et Franklin, mesurant 30 pieds de face à la rue Troisième sur 125 pieds de profondeur et façade à la rue Franklin et entre lignes parallèles.

Termes et Conditions—Un tiers ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans de crédit pour des billets spécialement garantis par hypothèques et lien de vendeur, portant 8 pour cent par an d'intérêt, de la date d'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets. Les améliorations devant être assurées et la police ou les polices transférées au porteur ou porteurs des billets, et l'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles en 1900, en plus et au-dessus le prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant du prix d'achat seront requis de l'acquéreur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant Joseph D. Tayler, Esq., notaire, incluant les timbres du revenu, aux frais des acquéreurs.
J. B. Resser, Jr., avocat.
24 juin—24—juil 1 8 15 22 26

Geo. G. Friedrichs & Cie.

ANNONCE JUDICIAIRE

No 2324 RUE BOURBON,

Près de l'Avenue Claiborne.

PAR GEO. G. FRIEDRICHS & CO.—Geo. G. Friedrichs, encanteur—Bureau No 832 rue Commune—MARDI, le 26 juin 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District Division A, pour la paroisse d'Orléans, daté le 23 mai 1900 et rendu dans la succession de Salvatore Calcagno, No 62,146 du dossier de ladite Cour—

Le joli cottage double en bois couvert en ardoises, No 2324 rue Bourbon, contenant galerie sur la façade et six chambres, et aussi une cuisine détachée sur un autre côté, hangars, citerne, etc. La maison est retirée de la rue, et dans la cour il y a des arbres fruitiers et des vignes, décrit comme suit:

Un certain lot de terre avec améliorations situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Bourbon (ou Bagatelle), Claiborne, Derbigny (ou Prosper), et St-Antoine, désigné comme lot No 17 de l'ilet No 26 et mesurant 25 pieds 7 pouces 7 lignes de face à la rue Bourbon, sur 128 pieds 2 pouces de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions.—Une moitié ou plus, ou tout, comptant; la balance, s'il y en a, en un ou un et deux ans, portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, l'acquéreur assumant les taxes de 1900 et devant faire un dépôt comptant de 10 pour cent. Acte de vente, incluant les timbres du Revenu de l'Intérieur, pardevant Zengel & Loomis, notaires, aux frais de l'acquéreur.
26 mai—26—juin 5 12 19 26

VENTES A L'ENCAN.

Sroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Offre splendide pour clôture de saison

Trois Magasins de Choix et avantageusement loués, Nos 1608, 1610 et 1612 rue Dryades, entre les rues Terpsichore et Euterpe, pour être vendus séparément, dans le florissant district du Marché Dryades, où des fortunes ont été réalisées, et à proximité des immenses magasins des MM. Lehman, Kaufman et Isaac, et plusieurs autres.

Aussi, Deux Splendides Résidences Doubles, à deux étages, Nos 1912, 1916, 1918, et 1920 rue Félicité, entre les rues Dryades et Remparts.

Et l'Enviable Résidence No 1825 rue Baronne, entre les rues Félicité et St-André.

Toutes les propriétés ci-dessus pour être vendues séparément, sans limites.

Mme Barbara Nikolff et autres vs Mme Katie Keiffer et autres.

No 62,355—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division C.

PAR STROUDBACK & STERN—Léonard L. Stern, Encanteur,—JEUDI 19 juillet 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières No 840 rue Commune, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un jugement rendu le 6 juin 1900 et signé le 12 juin 1900 par l'Hon. Jno. St. Paul, juge de la Cour civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire ci dessus intitulée et numérotée, les propriétés ci-après décrites, à savoir:

1° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Euterpe et Baronne et désigné par la lettre A, sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, arpenteur, daté le 9 juin 1900. D'après ledit plan ledit lot mesurant 16 pieds 2 pouces et 4 lignes de face à la rue Dryades sur une profondeur entre lignes parallèles de 128 pieds, plus ou moins, avec l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 5 pouces de largeur ou vrant sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à deux étages et résidence, situé No 1608 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Terpsichore, contenant épicerie, entrepôt, vestibules, galeries sur la façade et galerie derrière et quatre chambres. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1900 à $60 par mois.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Dryades, Terpsichore, Euterpe et Baronne et désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, arpenteur, daté le 9 juin 1900, d'après ledit plan ledit lot mesurant 16 pieds 2 pouces et 4 lignes de face sur la rue Dryades sur une profondeur, entre lignes parallèles, de 124 pieds sept pouces, plus ou moins, avec l'usage d'une allée en commun de 3 pieds 5 pouces de largeur ouvrant sur la rue Dryades.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à deux étages et résidence situé No 1610 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Terpsichore, contenant confiserie et boulangerie, vestibules, salle à manger, cuisine, quatre chambres, verandah sur la façade et galeries d'arrière, vestibules, hangars, etc. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1900 à $60 par mois.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant, ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Dryades, Euterpe, Terpsichore et Baronne, et désigné par la lettre C sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, arpenteur, daté le 9 juin 1900, d'après lequel plan ledit lot mesure 16 pieds 2 pouces de face sur la rue Dryades sur une profondeur entre lignes parallèles d'à peu près 128 pieds, ensemble avec l'usage d'une allée commune de 3 pieds 5 pouces de largeur, ouvrant sur la rue Dryades et s'étendant au dit lot C, en arrière du lot B.

Les améliorations comprennent le magasin en briques à deux étages et résidence. No 1612 rue Dryades, entre les rues Euterpe et Terpsichore, contenant magasin de chaussures, vestibule dans le fond, 2 chambres; hangars, etc., au rez-de-chaussée, quatre chambres, vestibule dans le fond, galerie et verandah au premier étage. Loué à bail jusqu'au 30 septembre 1900 à $55 par mois, avec privilège de renouvellement à $60 par mois pour trois ou cinq ans. Bail devant être renouvellé annuellement.

4° Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages à cela appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Dryades, Sud Remparts et St-André et désigné par la lettre B sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, arpenteur, daté le 9 juin 1900, d'après lequel plan ledit lot mesurant comme suit: 33 pieds 1 pouce de face à la rue Félicité, 120 pieds de profondeur sur le côté vers la rue Dryades, 25 pieds sur la ligne du fond, et sur le côté vers la rue Sud Remparts, ledit lot a une première profondeur commençant à, et à angle droit avec la rue Félicité, de 81 pieds 8 pouces; de là 8 pieds 4 pouces et 2 lignes sur une ligne vers la rue Dryades, parallèle à la rue Félicité; de là une seconde profondeur de 38 pieds 4 pouces jusqu'à l'arrière ligne, ensemble avec les droits et privilèges d'une allée commune exposée sur ledit plan.

Les améliorations comprennent la résidence à deux étages couverte en ardoises. Nos 1912 et 1916 rue Félicité, contenant de chaque côté salons doubles, vestibules dans le fond, salle à manger, cuisine, office, quatre chambres, galeries sur le devant et à l'arrière, citernes, hangars, etc. Louée à $20 par côté.

5° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, ou de quelque façon en dépendant situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Félicité, Dryades, Sud Remparts et St André et désigné par la lettre A sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, arpenteur, daté le 9 juin 1900, d'après lequel ledit lot mesurant 31 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Félicité sur une profondeur de 81 pieds 8 pouces sur le côté vers la rue Dryades et 81 pieds 4 pouces sur l'autre côté et 32 pieds 7 pouces sur la ligne du fond, ensemble avec les droits et privilèges d'une allée commune exposée sur ledit plan.

Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises, située au No 1918 rue Félicité, et la résidence en bois d'un étage couverte en ardoises, située No 1920 rue Félicité, contiguë au No 1918, contenant galeries sur le devant, vestibules dans le fond, six chambres, citerne, hangars, etc.; No 1920 contenant cinq chambres, citerne, hangars, etc. No 1918 est loué à $16, et le No 1920 à $11 par mois.

6° Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitude et avantages y appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Baronne, St. André, Félicité et Dryades, et désigné par le No 41 sur un plan d'arpentage par H. W. W. Reynolds, voyer; d'après ledit plan ledit lot mesurant 32 pieds de face à la rue Baronne sur une première profondeur de 120 pieds sur le côté vers et parallèle avec la rue St André, de là 21 pieds 3 pouces sur une ligne vers la rue Félicité et parallèle avec la rue Baronne, de là une deuxième profondeur de 30 pieds à la ligne du fond. Et sur la ligne de côté vers la rue Félicité ledit lot a une première profondeur de 120 pieds, de là 9″ sur une ligne vers la rue St-André, de là une deuxième profondeur de 30′, de là sur une ligne vers la rue St-André et parallèle avec la rue Baronne 9′, 3″ et 5‴, le tout démontré sur le plan ci-dessus mentionné.

Les améliorations comprennent la résidence en bois à deux étages, couverte en ardoises et retirée de la banquette, et contenant galeries sur la façade et dans le fond, salons à arches, vestibule, salle à manger, salle à déjeuner, cuisine, etc; au rez-de-chaussée et au premier étage contenant galeries sur la façade et dans le fond, vestibule, cabinet de toilette et cinq chambres à coucher; aussi une dépendance à deux étages contenant hangar au rez-de-chaussée et chambre à bain, galerie et chambre à domestique au premier étage; la maison est tapissée; le gaz; cour et banquette pavées; située No 1825 rue Baronne, entre les rues Félicité et St André. Louée à bail jusqu'au 30 septembre 1900 à raison de $40 par mois

Termes et conditions:

Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance du prix d'achat, s'il y en a, devant être payé en paiements égaux de un et deux ans, représentés par des billets à valoir, daté le jour de l'adjudication, avec intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date desdits billets, le paiement desdits billets devant être garanti par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec toutes les clauses usuelles d'hypothèque et de sécurité, incluant l'obligation de conserver la propriété assurée et de payer les honoraires d'avocats dans le cas d'un procès, l'acquéreur assumant et promettant de payer les taxes pour l'année 1900, et faire un dépôt comptant de 10 pour cent au moment de l'adjudication. Les actes de vente et tous les timbres du revenu aux frais des acquéreurs pardevant Charles B. Upton, Esq., notaire.
17 juin—17 24—juil 1 8 15 16 17 18 19

VENTES A L'ENCAN.

Spear & Escoffier.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 929 rue Delord,

Entre les rues Baronne et Dryades,

Grande Bâtisse à l'usage de Magasin

No 947 rue Delord,

Entre les rues Dryades et Baronne,

Résidence à Deux Etages, retirée de la rue.

Succession de Joseph T. Huck.

No 61,728—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division A.

PAR SPEAR & ESCOFFIER, Placide J. Spear, encanteur, bureau 813 rue de la Commune—MERCREDI, 25 juillet 1900, à midi, il sera vendu, à l'enchère publique, A LEUR BUREAU ET BOURSE, No 813 rue de la Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge, de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Division D, maintenant en congé, daté le 21 juin 1900, pour le compte de ladite succession, les propriétés suivantes de valeur, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses, etc., qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Delord, Julia, Baronne et Dryades, désigné comme lot No 55 sur un plan tiré par C. F. Zimple; ledit lot mesure 25 pieds de face à la rue Delord sur 125 pieds de profondeur.

Les améliorations comprennent une résidence à deux étages, retirée de la rue, ayant 4 chambres, galerie, bâtisses à l'arrière, citernes, etc. Connue par le numéro municipal 947 rue Delord.

2° Un certain lot de terre avec les bâtisses et améliorations, dans le même district et ilet que la propriété ci-devant décrite, étant composé du tout du lot No 49 et 12 1|2 pieds du lot adjoignant No 50, sur un plan fait par C. F. Zimple, et mesure 37 pieds 6 pouces de face à la rue Delord sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles, et borné dans le fond par une allée de 15 pieds de large pour l'usage en commun des lots qui la borde.

Termes et conditions—La moitié ou plus comptant, et la balance à un an de crédit pour billets portant hypothèque spéciale avec privilège et lien de vendeur portant intérêt à raison de huit pour cent par an et toutes les autres clauses usuelles de sécurité, l'acquéreur de tenir la propriété acquise assurée pour le montant du billet fourni et d'assumer les taxes dues et exigibles pour l'année 1900 au dessus de son enchère et déposer 10 0|0 de son enchère avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente incluant l'Internal Revenue Stamps aux frais de l'acquéreur, pardevant Jefferson C. Wenck, notaire public.
24 juin—24—juil 1 8 15 25

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriétés de Valeur

Dans les Second et Troisième District,

Nos 936-938 Rue Toulouse, entre Bourgogne et Dauphine.

Maison à un étage en briques.

Coin Derbigny et Kerlerec.

Maison à un étage à deux corps de logis.

Nos 1364 et 1366 Rue Laharpe, entre les rues Villeré et Marais.

Maison double à deux corps de logis et à un étage.

Nos 1723-1725 Rue Villeré entre Annette et St. Antoine.

Cottage double retiré de la rue,

Nos 1335-1337 Rue Annette entre Morales et Urquhart,

Cottage double.

Succession de Marie Thérèse Adonisia Adams, femme d'Alexandre Garnier.

No 61,218—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—Placide J. Spear, Encanteur, Bureau 813 rue Commune—MERCREDI, 18 juillet 1900, à midi, il sera vendu à l'enchère publique, à leur BUREAU ET BOURSE, No 813 rue Commune, entre les rues Carondelet, et Baronne en vertu de et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division E, signé le 8 juin 1900, pour le compte de ladite succession, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Second District de cette ville, désigné par le lot No 2 dans l'ilet borné par les rues Toulouse, Dauphine, St Louis et Bourgogne, et mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 65 pieds 4 pouces et 2 lignes. Les améliorations comprennent une résidence à un étage, en briques, ayant 6 chambres, une bâtisse à deux étages au fond ayant 4 chambres, waterworks, cour carrelée, puits, latrines, etc.

2° Un certain lot de terre avec les améliorations qui s'y trouvent, dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Derbigny, Kerlerec, Claiborne et Esplanade, ledit lot est désigné par le No 1 sur un plan dressé par L. H. Pilié, le 24 décembre 1875, un croquis duquel est annexé à un acte de vente pardevant Jules Mossy, notaire autrefois en cette ville, le 31 janvier 1876, par les héritiers de C. Dufour et E. Palms, mesurant comme suit: Lot No 1 forme l'encoignure des rues Derbigny et Kerlerec et mesure 30 pieds 5 pouces de face à la rue Derbigny, sur une profondeur et façade à la rue Kerlerec de 71 pieds 6 pouces.

Les améliorations comprennent une maison à un étage à deux corps de logis ayant 4 chambres, hangar attenant à la maison, bâtisse à l'arrière ayant 2 chambres et hangar y attenant, citerne, puits, lieux d'aisance, etc.

3° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme lot No 3 dans l'ilet No 3, lequel est borné par les rues Laharpe, Villeré, Columbus et Marais et l'avenue St-Bernard, d'après le plan fait par A. D'Hémécourt, le 18 décembre 1877, déposé dans le bureau de T. Layton, notaire en cette ville; ledit lot ayant 30 pieds de face à la rue de Laharpe, sur une profondeur de 100 pieds.

Les améliorations comprennent une maison à deux corps de logis ayant 4 chambres, 2 cabinets, une cuisine à un étage ayant 2 chambres, citerne, latrines, puits, etc.

4° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Villeré, St Antoine, Annette et Robertson, composé de deux certains lots désignés par les Nos 11 et 12 sur un plan dressé par Giroux, voyer, le 6 mai 1848, et annexé à un acte passé pardevant Theo. Guyol, notaire, le 11ème jour du même mois et de la même année, lequel lot mesure en mesure américaine, sur une ligne qui commence à 132 pieds du coin Villeré et St. Antoine, 30 pieds de face à la rue Villeré sur une profondeur de 64 pieds entre lignes parallèles, auquel point le lot s'élargit à angle droit vers la rue St. Antoine et mesure 4 pieds de plus de largeur sur une ligne parallèle à la rue Villeré sur une profondeur en plus de 96 pieds entre lignes parallèles, la profondeur totale étant donc 160 pieds sur la ligne du côté de la rue Annette et la largeur totale sur la ligne du fond, 34 pieds.

Les améliorations comprennent un cottage double retiré de la rue, ayant 6 chambres, une bâtisse de chaque côté dans le fond avec une chambre chaque, citerne, latrines, etc.

5° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, désigné comme étant le lot No 404 sur le plan originel du nouveau Faubourg Marigny, dans l'ilet borné par les rues Annette, Urquhart, Morales et St Antoine, mesurant 30 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 90 pieds, mesure française, ou en mesure américaine 31 pieds 11 pouces 5 lignes de face à la rue Annette sur une profondeur de 95 pieds 11 pouces.

Les améliorations comprennent un cottage double couvert en ardoises, ayant 6 chambres, une batisse couverte en ardoises dans la cour, ayant 4 chambres, citerne, latrines, etc.

Termes et conditions—Comptant sur adjudication.

Actes de ventes pardevant H. Generes Dufour, notaire public, incluant les timbres de revenu des Etats Unis aux frais des acquéreurs.
Clegg et Quintero, avocats.
17 juin—17 24—juillet 1 8 15 18

VENTES A L'ENCAN.

Fitzpatrick, Smith et Rosenberg.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

No 62,292—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division E.

Succession de Frederick Lugenbuhl.

COTTAGES EN BOIS,

Servant comme Forge, Tonnelerie et Résidences,

No 2523 Avenue Washington, coin Freret, Sur six grands terrains.

MARDI, 10 JUILLET, 1900,

à midi, à la Bourse des Encanteurs, 840 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la susdite Cour, daté et signé le 7 juin 1900, dans l'affaire ci-dessus mentionnée et numérotée, nous vendrons à l'enchère publique—

Six certains lots de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Quatrième District de cette ville, dans l'ilet No 358, borné par les rues Washington, Quatrième, Locust et Freret, désignés par les Nos 1 à 6, les deux inclusivement, sur un croquis fait par Arthur de Armas, voyer, daté de février 1886, et lesquels dits lots mesurent chacun, en mesure américaine, trente pieds dix pouces et une ligne un tiers de face à la rue Washington sur quatre vingt dix pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles. Le lot No 1 forme le coin des rues Washington et Freret. Les améliorations consistent de trois bâtisses en bois servant comme shop de forgeron, tonnellerie et résidence, portant le numéro municipal 2523 rue Washington.

PLAN A LA BOURSE

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1900, et payer pour les timbres du revenu intérieur et l'acte de vente pardevant Robt. J. Maloney, Esq., notaire public; un dépôt de dix pour cent devra être fait au moment de l'adjudication.

FITZPATRICK, SMITH & ROSENBERG, Encanteurs de Propriétés Foncières, Bureaux, 409 rue Baronne et 334 rue Carondelet.
9 juin—9 10 17 24—juil 1 8 9 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division E—No 62,113.

Succession de Jules Lamothe et femme.

MAGASIN ET RESIDENCE

Simple à Deux Etages.

No 1839 rue St. Philippe,

coin Nord Roman,

Mardi, 3 Juillet 1900

A midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune, conformément à un ordre de l'Hon Geo. H. Théard, juge de la Cour ci-dessus nommée, en l'affaire ci-dessus mentionnée et numérotée, nous offrirons à vendre aux enchères publiques:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Roman, Ursulines, Derbigny et St-Philippe, formant le coin des rues St-Philippe et Roman, et mesurant vingt pieds deux pouces de face à la rue St-Philippe sur soixante-dix-neuf pieds deux pouces de profondeur et face à la rue Roman.

Les améliorations consistent en une bâtisse simple en bois à deux étages—magasin et trois chambres au rez-de-chaussée, louée à peu près $10 par mois, et quatre ou cinq chambres au premier étage non occupées: la rue St-Philippe est pavée en briques vitrifiées.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, la balance en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'au paiement, devant être garantis par hypothèque et privilège de vendeur et autres clauses usuelles de sécurité, incluant 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès, transfert de l'assurance, etc. L'acquéreur assumant les taxes dues et exigibles pour 1900 et payer les timbres du Revenu de l'Intérieur des E. U., et le coût de l'acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire, en plus et au-dessus du prix de l'adjudication, dix pour cent requis au moment de la vente.

Plan à la Bourse.

FITZPATRICK, SMITH ET ROSENBERG, Encanteurs, Bureaux 409 rue Baronne et 334 rue Carondelet.
2 juin—2 3 10 17 24—juil 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE

SUCCESSION DE OLLOF OLSEN.

No 61,985 Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division A.

PLACEMENTS DE CHOIX.

Cottage simple en bois.

718 RUE ORANGE, PRES CHIPPEWA, ET

2 lots de valeur pour bâtir,

RUE MURAT, COIN BAUDIN.

MARDI 10 JUILLET, 1900.

EN VERTU d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, No 61,985, daté et signé le 5 juin 1900, nous offrirons en vente, à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, à midi.

1° Un certain lot de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent, et les droits, voies et dépendances qui y appartiennent ou de quelque façon en dépendent, situé et étant dans le Premier District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Orange Race, St Thomas et Chippewa, étant l'ilet No 95, sur un plan du premier district d'assessement de cette ville; ledit lot mesure vingt cinq pieds de face à la rue Orange sur une profondeur de cent vingt sept pieds deux pouces et cinq lignes entre lignes parallèles, mesure américaine, ensemble avec l'usage d'une allée commune, établie comme servitude à ce lot et aux lots contigus.

Les améliorations consistent en un cottage simple en bois, avec bâtisse à deux étages dans le fond, contenant six grandes chambres et galerie sur le côté dans la maison principale, et quatre chambres dans la bâtisse du fond; deux grandes citernes, hangars, etc.

2° Deux certains lots de terre, ensemble avec les améliorations qui s'y trouvent et les droits, voies, privilèges et servitudes et dépendances y appartenant ou en quelque façon peuvent y appartenir, situés dans le Premier district de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Murat, Alexander, Banks et Baudin; lesdits lots sont désignés par les Nos 19 et 20, dans l'ilet No 805, et mesurent chacun vingt-quatre pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Murat sur une profondeur de cent pieds entre lignes parallèles; lot No 19 forme l'encoignure des rues Murat et Baudin.

PLANS A LA BOURSE.

Conditions—Comptant: les acquéreurs devant assumer les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1900, et en plus du prix d'adjudication, les timbres du revenu intérieur des Etats-Unis et les actes de vente devant être passés pardevant Robert J. Maloney, Esq., notaire public, aux frais des acquéreurs. Un dépôt de dix pour cent devra être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

FITZPATRICK, SMITH & ROSENBERG, Encanteurs de Propriétés Foncières, Bureaux, 409 rue Baronne et 334 rue Carondelet
9 juin—9 10 17 24—juil 1 8 9 10

W. C. H. Robinson.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division A.—No 50,105.

—DANS L'AFFAIRE DES—

Enfants Mineurs de F. A. Lee.

A L'ENCAN.

Jeudi, 28 Juin 1900.

A la Bourse des Propriétés Foncières, 840 rue Commune.

Une Action du Fonds Capital de la Bourse au Coton de la Nlle-Orléans.

SOUS ET EN VERTU D'UN ORDRE DE l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Division E, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre daté et signé le 28 septembre 1897, m'ayant été adressé, je procéderai, au moment, à l'endroit et à la date susmentionnés, à la vente de l'action du stock ci-dessus décrite.

Conditions—Comptant avant livraison.

W. C. H. ROBINSON, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières. Bâtisse Hennen, 812 rue Commune.
17 juin—17 21 24 28

J. JOACHIM,

Installations Electriques, Construction et Réparations,

339-341 RUE BARONNE,

Téléphones 1217. Nouvelle-Orléans, Lne
3 juin—1m

VENTES A L'ENCAN.

Denis & Danziger.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Une Moitié Indivise d'Intérêt

—EN ET A—

Un Ilet Splendide du Deuxième District,

Rues Napoléon, Alexandre, Bienville et Conti,

—LE BIEN CONNU—

"LOEPER'S PARK"

Renommé comme Endroit de Plaisir et Lieu pour Pique-nique.

Succession de Adolph C. Loeper.

No 61,055—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans.

PAR DENIS & DANZIGER—J. C. Denis, Encanteur—Bureau 134 rue Carondelet, MARDI, 26 juin 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, daté et signé le 24 mai 1900, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Tous les droits, titres et intérêt du défunt Adolphe C. Loeper, étant une moitié indivise d'intérêt en et à

Un certain ilet de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qu'y s'y trouvent, les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant, et en dépendant, situé dans le deuxième district de cette ville, borné par les rues Bienville, Conti, Napoléon et Alexandre, mesurant 314 pieds 4 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Conti et Bienville, 300 pieds 9 pouces 6 lignes de face à chacune des rues Napoléon et Alexandre.

Les améliorations sur ledit ilet comprennent un magasin et résidence contenant à peu près 6 chambres, un splendide pavillon de danse, etc.

Une occasion rare offerte aux spéculateurs, placeurs, d'acquérir la moitié non divisée d'intérêt dans cet ilet de terre de valeur, jusqu'ici connu comme "Loeper's Park." A seulement deux ilets de la rue du Canal, sur la ligne du chemin de fer du Fort Espagnol, et sûr d'augmenter en valeur. La rue Alexandre est pavée et est la voie directe de la rue du Canal au Parc de Ville.

Conditions—Une moitié ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, la balance à un crédit de 1 et 2 ans, représenté par des billets portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque et lien de vendeur sur ladite propriété, ensemble avec toutes les clauses usuelles de sécurité, le pacte non-aliénation, la clause de cinq pour cent d'honoraires d'avocat en cas de procès judiciaire, le transfert de la police d'assurance aux détenteurs des billets d'hypothèques; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1900 en plus et au-dessus de l'enchère et le paiement de tous les timbres du revenu de l'Intérieur, et faire un dépôt de dix pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente devant être passé pardevant E. J. Barnett, notaire, aux frais de l'acquéreur.
Henry Chiapella, avocat.
25 mai—25 26 27—juin 3 10 17 24 à date

ANNONCE JUDICIAIRE.

UN SPLEDIDE DEMI-ILET DE TERRE, rues Pologne, Villeré, Urquhart et Lesseps. Succession de Pauline Mayer, épouse décédée de Joseph Stephany. Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, No 62,181.

PAR DENIS & DANZIGER—H. H. Hodgson, Encanteur—Bureau No 134 rue Carondelet—MARDI, le 17 juillet 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 Commune, entre les rues Carondelet et Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de l'Hon. John St. Paul, juge de la susdite cour, Division C, signé le 11 avril 1900, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain demi ilet de terre dans le Troisième District de cette ville, borné par les rues Poland, Villeré, Urquhart et Lesseps, et mesurant 342 pieds 7 pouces 4 lignes de face à la rue Poland sur une profondeur et façade de 138 pieds 10 pouces et une demi ligne sur chacune des rues Villeré et Urquhart. Une superbe occasion pour le placeur ou le spéculateur d'acquérir une propriété certaine d'augmenter en valeur.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, et la balance en un crédit de un et deux ans, en billets de l'acquéreur ou des acquéreurs portant 8 pour cent d'intérêt par an et garantis par hypothèque et privilège de vendeur sur la propriété vendue, l'acte de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité; l'acquéreur ou les acquéreurs devant assumer les taxes de 1900 et devant payer les timbres exigés du revenu intérieur des Etats-Unis au dessus et en plus du prix de l'adjudication. Dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. Acte de vente pardevant F. J. Dreyfous, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16 17 24—juil 1 8 15 à date

Paul & Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Emplacement d'Affaires de Choix,

A l'encoignure des rues Claiborne et Perdido, avec

Maison de valeur à deux étages, EN BOIS,

Nos 547 et 549 rue S. Derbigny ou Willow.

Aussi—Le vaste lot, avec maison en bois, contigu et faisant face à la rue Perdido.

SUCCESSION DE J. M. DANFLOUS.

No 61,854—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans—Division D.

PAR PAUL & GURLEY, Albert Paul, Encanteur, Bureau 727 rue Commune—Le VENDREDI, le 29 juin 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 840 rue Commune, en vertu d'un ordre de l'Honorable T. C. W. Ellis, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division A, agissant pour l'Honorable N. H. Rightor, juge de ladite Cour, maintenant absent en congé, daté le 28 mai 1900, pour le compte de la succession de J. M. Danflous, il sera vendu à l'enchère publique:

1° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et dépendances là dessus appartenant ou de quelque façon en dépendant, situé dans le Premier District de cette ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par les rues Claiborne, St Jane, Willow, Perdido et Gravier, mesurant quatre pieds, neuf pouces de face à la rue Perdido, soixante-quatre pieds, un pouce et une ligne de face à la rue Claiborne, et soixante-huit pieds onze pouces de face à la rue Willow, sur une profondeur de cent-vingt-sept pieds sur le côté auprès de la rue St Jane, et une profondeur de vingt neuf pieds six pouces sur le côté auprès de la rue Gravier, et formant l'encoignure des rues Claiborne et Perdido; le tout d'après un plan fait par Louis H. Pilié, voyer de ville, daté le 27 novembre 1860, et déposé, en l'étude de C. E. Fortier, ancien notaire, comme plan No 57, livre de plan No 1.

2° Un certain lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, etc., là-dessus appartenant, situé dans le Premier District de cette ville et désigné comme lot No 7, dans l'ilet No 6, compris entre les rues Gravier, Perdido, St Jane et Ste Adeline, sur un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, le 22 décembre 1844 et déposé en l'étude de D I. Mc Coy, ancien notaire, lequel lot mesure 30 pieds 8 3|4 pouces de face à la rue Perdido, 30 pieds de largeur dans le fond, sur une profondeur de 119 pieds 11 pouces sur la ligne le divisant du lot No 6: et 126 pieds 6 pouces sur la ligne le divisant du lot No 8, le tout en mesure anglaise; et lequel dit lot, d'après la présente topographie de cette dite ville, comme il est démontré par les rôles d'assessements des taxes, est situé dans l'ilet No 440, quatrième district d'assessement, lequel est borné par les rue S Derbigny, Perdido, Claiborne, S Roman et Gravier.

Les améliorations sur la propriété premièrement décrite, comprenant une maison en bois à un étage à l'encoignure, occupée comme un "stand" d'huitres, etc., et la partie du fond est améliorée par une grande maison en bois à deux étages, portant les numéros municipaux 547-549 rue S. Derbigny.

La propriété deuxièmement décrite est améliorée par une bâtisse en bois à un étage, dépendances, entrée pour wagon, etc. Le tout constituant un placement bon et payant.

Conditions—Comptant—Acte de vente et les timbres du Revenu des E. U. aux frais des acquéreurs, pardevant Theodore G. Spitzfaden, Esq., notaire. L'acquéreur assumant les taxes de 1900 et faisant un dépôt de 10 0|0 au moment de l'adjudication.
Carroll & Carroll, avocat des pétitionnaires.
29 mai—29—juin 3 10 17 24 29

VENTES A L'ENCAN.

Louis A. Richards.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MARDI 3 JUILLET.

VENTE EN PARTAGE.

Propriétés Substantielles et rémunératives

DANS LE DEUXIEME ET TROISIEME DISTRICTS.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune,—MARDI, 3 juillet 1900, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs) Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et en obéissance à un jugement rendu le 23 mai 1900, et signé le 29 mai 1900, par l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire intitulée Veuve Julia Daliet et al, vs la mineure Adrienne Metreand et als, No 59,086 du dossier de la susdite Cour, à l'enchère publique, sera vendue la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Deuxième District de cette ville, désigné par le numéro deux, dans l'ilet borné par les rues Bienville, Broad, Conti et White, sur un devis annexé à un acte de vente de Mme veuve Tree à Dennis Kelly, en l'étude de William Shannon, notaire, le 23 juillet 1866, et mesurant trente pieds de face à la rue Bienville sur cent huit pieds trois pouces et quatre lignes de profondeur. Les améliorations comprennent une maison double en bois avec quelque six chambres, hangar, etc., connue par le No 2703 rue Bienville.

2° Une certaine portion de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, située dans le Troisième District de cette ville dans l'ilet borné par les rues Chartres, Royale, Montégut et Clouet, composée de deux morceaux, à savoir:

A. La partie du fond du lot No Un sur un devis de Braun, voyer, annexé à un acte de Cohn, notaire, le 15 juillet 1871, commençant à une distance de quatre vingt-trois pieds neuf pouces du coin de la rue Montégut et mesurant vingt-quatre pieds neuf pouces de face à la rue Chartres et vingt-sept pieds de profondeur sur la ligne la plus près de la rue Clouet et vingt sept pieds six pouces de profondeur sur la ligne de côté opposée vers la rue Montégut.

C. La partie du fond du lot numéro deux sur ledit devis, commençant à une distance de quatrevingt huit pieds, sept pouces de la rue Montégut et mesurant dix-neuf pieds onze pouces sur la ligne vers la rue Royale, vingt sept pieds de profondeur sur la ligne parallèle à la rue Clouet et vingt six pieds et six pouces sur la ligne de côté opposée, vers la rue Montégut et jouit de l'usage d'un lieu d'aisances en commun avec la balance du lot numéro deux.

Les améliorations consistent en un joli cottage simple ardoisé contenant quelque trois chambres, hangars, etc, et connu par le No 3013 rue Chartres.

3° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le Deuxième District de cette ville, dans l'ilet No soixante deux, borné par les rues Douane, Roman, Prieur et Bienville, ledit lot est désigné par le No deux et mesure vingt-cinq pieds de face à la rue Roman sur cent vingt pieds six pouces de profondeur entre lignes égales.

Les améliorations comprennent un joli cottage simple en bois, ardoisé, contenant quelque 5 chambres, corridor, cuve, etc., et connu par les Nos 215 et 217 rue Douane.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant, à l'option de l'acquéreur, la balance en un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs, souscrits et endossés par eux, datés du jour de l'adjudication et portant 8 0|0 par an d'intérêt de ladite date jusqu'au paiement final, garantis par lien de vendeur et hypothèque spéciale sur les propriétés vendues et divisés en coupons pour les parties en intérêt, ensemble avec toutes les autres clauses usuelles de sécurité, le pacte de non aliénation, la clause de 5 0|0 honoraires d'avocat, le transfert des polices d'assurance aux détenteurs des billets hypothécaires, les acquéreurs devant assumer les taxes de 1900 en plus et au-dessus de l'enchère, et faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Actes de vente pardevant F. D. Charbonnet, notaire, ensemble avec les timbres du revenu interne des E.-U., aux frais de l'acquéreur.
Henry Chiapella, avocat pour les plaignants.
J. L. Peytavin et V. Foulon, avocats pour les défendeurs.
2 juin—2 3 10 17 24—juil 1 2 3

ANNONCE JUDICIAIRE.

VENTE EN PARTAGE.

Mardi 17 juillet.

Propriété du Troisième District,

(8me Ward)

No 1341-1343 rue Marigny, à l'encoignure Villeré.

PAR LOUIS A. RICHARDS, Encanteur—Bureau No 629 rue Commune—MARDI, 17 juillet 1900 à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières (des Encanteurs), Nos 840 et 842 rue Commune, près Baronne, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 7 juin 1900, et signé le 13 juin 1900, par l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, dans l'affaire intitulée John Varion et Léon Varion vs Philip Varion et als, No 61,454 du dossier de la susdite cour, il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Troisième District de cette ville, dans l'ilet borné par les rues Marigny, Urquhart, Villeré et Mandeville; ledit lot mesurant (36) trente six pieds de face à la rue Marigny, sur (78) soixante dix huit pieds de profondeur et façade sur la rue Villeré, formant l'encoignure des rues Marigny et Villeré.

Les améliorations comprennent un cottage double en bois contenant de chaque côté deux chambres et cuisine avec citerne, hangar, etc.; banquette pavée.

Termes et conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans, démontré par des billets de l'acquéreur portant la date de l'adjudication et portant six pour cent d'intérêt de leur date, lesdits billets devant être garantis par lien et privilèges de vendeur, et par toutes les autres clauses usuelles de sécurité, incluant celle de dix pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour la collection desdits billets ou quelque partie de cela, et devant être divisé de façon à faire face aux intérêts respectifs aux parties à ce procès. L'acquéreur assumant les taxes pour l'année 1900, de même que les timbres du revenu intérieur des E. U.; un dépôt de vingt pour cent du prix de l'adjudication devant être fait avec l'encanteur au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Fred. Deibel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
16 juin—16 17 24—juil 1 8 15 16 17

J. L. Onorato.

—:o:—

ANNONCE JUDICIAIRE.

SPLENDIDES SITES POUR BATIR

—SUR—

L'AVENUE ST CHARLES,

Entre les rues State et Webster

La propriété Duggan, sera vendue à l'encan, MARDI, le 10 juillet 1900.

Succession de Mme Ida Adele Duggan.

No 61,983—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane.

En vertu d'un ordre de l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la division A, Cour Civile de District, agissant pour l'Hon. N. H. Rightor, juge de la division D, maintenant absent en congé, ledit ordre daté et signé le 6 juin 1900, et adressé à J. L. Onorato, un encanteur dûment licencié dans et pour la paroisse d'Orléans, je vendrai à l'enchère publique le MARDI, 10 juillet 1900, à 12 m., à la Bourse, 840 rue Commune, la propriété suivante:

Deux certains lots de terre, dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'ilet borné par l'avenue St-Charles, les rues State, Benjamin et Webster, faisant face à l'avenue St Charles et mesurant comme suit:

Le lot A mesure 66 pieds 7 pouces de face à la rue St Charles sur 180 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue State, et 200 pieds sur la ligne de côté la plus rapprochée de la rue Webster, sur une largeur dans le fond de 64 pieds 8 pouces et 9 lignes.

Le lot B mesure 66 pieds 7 pouces et 1 ligne de face à l'avenue St Charles, sur une profondeur de 200 pieds sur les lignes de côté au-dessus et au-dessous, et mesure 66 pieds 7 pouces et 1 ligne dans le fond.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur, et la balance à un et deux ans de crédit, dans la forme de billets de l'acquéreur, portant intérêt à raison de sept pour cent par an, garantis par lien et privilège du vendeur, et toutes les clauses usuelles de sécurité; les taxes de 1900 et le coût des timbres du revenu de l'intérieur devront être payés par l'acquéreur, ainsi que les actes de vente pardevant Omer Villeré, Esq., N. P.; l'acquéreur devra faire un dépôt de 10 pour cent avec l'encanteur au moment de l'adjudication. Plan à la Bourse

J. L. ONORATO, Encanteur et Agent de Propriétés Foncières, 827 rue Gravier.
9 juin—9 10 17 24—juil 1 8 9 10